

Sécurité Incendie.IDF  
6 rue du Bois Sauvage  
91000 EVRY-COURCOURONNES  
 01.64.98.13.13  
 N°Vert 0805.32.18.18  
N° de déclaration d'activité : 11 9106776 91  
Mail : [contact@si-idf.com](mailto:contact@si-idf.com)  
Site web : <https://agence-idf.si-groupe.com/>



## TFP APS (175 heures)

### 1. Objectif

A l'issue de la formation, le candidat sera en mesure d'assurer et de participer à la Sécurité des Grands Evènements

### 2. Prérequis

Être majeur ;

Avoir le niveau B1 ou être détenteur d'un Titre de Niveau 3 minimum ;

Être titulaire du numéro préalable délivré par le CNAPS nécessaire à l'entrée en formation ou d'une carte professionnelle en cours de validité ;

Avoir un casier judiciaire vierge.

### 3. Contenu et découpage horaire (Conforme à l'arrêté)

#### 3.1 TRONC COMMUN

##### MODULE ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE LA SECURITE PRIVEE (17h00)

Connaître le livre VI du Code de la Sécurité Intérieure, connaître les dispositions utiles du code pénal, application de l'article 73 du code de procédure pénale, maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques, respecter la déontologie professionnelle, les principes de la république.

##### MODULE TRANSMISSION DES CONSIGNES ET INFORMATIONS (5h00)

Transmission des consignes et des informations, savoir transmettre des consignes, réaliser une remontée d'informations, réaliser une remontée d'informations

##### MODULE SECOURISME (14h00)

Savoir mettre en œuvre les gestes élémentaires de premier secours conformément à la réglementation en vigueur éditée par l'INRS.

##### MODULE GESTION DES RISQUES ET DES SITUATION CONFLICTUELLES (5H00)

Savoir analyser les comportements conflictuels, savoir résoudre un conflit.

#### 3.2 MODULES SPECIFIQUES

##### MODULE ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE LA SECURITE PRIVEE (5h00)

Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure et la convention de branche, connaître les dispositions utiles du code pénal, maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées.

##### MODULE GESTION DES RISQUES, CONNAISSANCE DES VECTEURS D'INCENDIE (25h00)

Evaluer les risques professionnels, situer le risque industriel majeur au sein des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), adapter le rôle et les missions de l'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel afin de répondre aux exigences spécifiques, être capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux, initiation au risque incendie, maîtriser la gestion des alarmes, protéger le travailleur isolé, sensibilisation au risque électrique.

## MODULE PRÉVENTION DES RISQUES TERRORISTES (13h00)

Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes, connaître les différentes menaces terroristes, connaître les niveaux de risque associés, connaître les différents matériels terroristes, savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes, détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes, savoir entretenir sa culture de la sécurité, se protéger soi-même / Protéger, alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention, sécuriser une zone, secourir, identifier le risque de blessures en rapport avec le danger, notions de secourisme " tactique ", alerter les secours.

## MODULE SECOURIR (2h30)

Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger, notions de secourisme " tactique ", alerter les secours.

## MODULES GESTION DES RISQUES ET DES SITUATIONS CONFLICTUELLES (9h00)

Etre capable d'analyser les comportements conflictuels, être capable de résoudre un conflit, être capable de gérer une situation conflictuelle.

## MODULE GESTION DES SITUATIONS CONFLICTUELLES DÉGRADÉES (7h00)

Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes.

## MODULE CONNAISSANCE DE L'OUTIL INFORMATIQUE, TRANSMISSION (2h00)

Connaître les outils de transmission, savoir transmettre des consignes.

## MODULE SURVEILLANCE ET GARDIENNAGE (52h00)

Appliquer les techniques d'information et de communication, savoir transmettre les consignes et les informations, préparer la mise en œuvre des missions de l'agent de prévention et de sécurité, savoir contrôler les accès, connaître les éléments d'un poste de contrôle de sécurité, rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes, application de l'article 73 du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'agent de prévention et de sécurité.

## MODULE ÉVÈNEMENTIEL SPÉCIFIQUE (12h00)

Maîtriser du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation, maîtriser du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation, identifier les acteurs d'un événement, gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements, effectuer une inspection visuelle des bagages et une palpation de sécurité.

## MODULE TELESURVEILLANCE ET VIDEOPROTECTION (7h00)

Systèmes de télésurveillance et de vidéosurveillance

## 4. Evaluation des connaissances en cours de stage

Les connaissances des stagiaires sont évaluées par oral chaque jour et par écrit régulièrement au cours de la formation par les formateurs. Une évaluation écrite sera effectuée en cours de formation afin d'identifier les éventuelles lacunes du stagiaire en matière de théorie.

## 5. Moyens pédagogiques

Chaque stagiaire se verra confier, à l'ouverture de stage, un fascicule pédagogique à jour des dernières modifications réglementaires comportant les modules de formation.

Des exercices de mise en pratique des connaissances seront réalisés au cours de la formation.

Des QCM informatiques avec télécommande seront réalisés régulièrement afin d'évaluer les connaissances théoriques du stagiaire.

Des vidéos seront projetées aux stagiaires afin de synthétiser les modules évoqués durant la formation.

## **6. Examen**

1 Epreuve Théorique (QCM)

1 Epreuve Pratique (Oral et Mises en Situations Professionnelles).

## **7. Attestation**

Chaque stagiaire ayant validé l'intégralité des UV se verra délivrer une attestation ainsi qu'un diplôme lui permettant d'obtenir la Carte Professionnelle dématérialisée.

